

## AVIS DE COURSE

### 1 FEMME 1 HOMME 1 BATEAU

SAMEDI 29 JUIN 2019 - Baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche

### CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE

5 C/ C

« LA PARFAITE HARMONIE » SUR 15 milles environ

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

#### 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :  
A – B - C de la norme CE. Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologués au minimum en **4<sup>e</sup> catégorie** de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la **zone de navigation côtière**  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**. Il n'est pas obligatoire de disposer d'un certificat de jauge Osiris
- 3.2 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le bulletin d'inscription 2019, formulaire à télécharger sur le site du CNLR [en cliquant ICI sur le lien](#), (version pdf aussi disponible sur le site [www.cnlr.asso.fr](http://www.cnlr.asso.fr) rubrique Documents) et à transmettre à l'adresse [comitecourse@cnlr.fr](mailto:comitecourse@cnlr.fr) pour qu'il soit reçu au plus tard à 17 heures le vendredi précédant la régata. Le règlement par chèque sera remis au plus tard lors de la permanence du club de 18 heures à 20 heures le vendredi précédant la régata ou transmis par courrier au CNLR, BP 3009 avenue de la Capitainerie 17030 La Rochelle Cedex 1, afin qu'il soit reçu avant la clôture des inscriptions.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile « compétition » doivent la présenter au moment de leur inscription ou présenter la licence FFVoile avec certificat médical. *Le Club pourra délivrer des licences temporaires pour la journée, vous munir d'un certificat médical de l'année indiquant que vous pouvez pratiquer la voile en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs*

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

	Montants
Inscription par bateau	15€
Inscription au repas / personne	12€

## 5. PROGRAMME

### 5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Par internet et courrier	De la publication avis course jusqu'au vendredi 28 juin	17 heures
Au club le 28 juin	17 heures	20 heures

### 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 29 juin	14 h 25 départ aux abords de la bouée des Minimes	

5.4 Deux classements : un avec les bateaux sans spi arborant le pavillon N ( classement catégorie invités)  
Et un classement FFvoile avec les bateaux avec spi arborant le pavillon C

5.5 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné **après 17 h.**

5.6 Un repas de type Barbecue sera proposé après la remise des prix et de l'apéritif à partir de 19h45.  
Toute personne souhaitant y participer devra se faire connaître en remplissant le bulletin d'inscription et en échange d'un montant cité au §4.1. **Chaque personne bateau participant au repas devra apporter une boisson (min 75cl) à partager.**

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées suivant les prescriptions fédérales sur le tableau extérieur à l'entrée du CNLR
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivante : [http://www.cnlr.asso.fr/sites/default/files/cnlr\\_ic.pdf](http://www.cnlr.asso.fr/sites/default/files/cnlr_ic.pdf)

## 7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront : **Côtiers**

7.2 L'emplacement de la zone de course est : **Baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche.**

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

## 9. CLASSEMENT

9.1 Le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : sans objet

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

**Un apéritif suivra la proclamation des résultats, au club house du CNLR le samedi 29 juin à 18h30.  
Un prix sera remis à chaque concurrent**

#### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur : [comitecourse@cnlr.fr](mailto:comitecourse@cnlr.fr):

#### 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
LA ROCHELLE PALLICE		29 juin	08 :44	15 :17	57